

QUELLES FORMALITÉS POUR VOYAGER ?



Visa - France

- Ce site contient toute l'information nécessaire pour vous guider dans votre démarche et vous assiste à chaque étape clé de votre demande de visa :



- <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>

Le délai d'obtention d'un visa peut varier en fonction des pièces manquantes et de l'affluence au sein de l'Ambassade - il faut donc faire la demande le plus tôt possible !

Exemple type de pièces justificatives pour une demande de visa pour un voyage professionnel :

Pré-requis

- Photographie d'identité.
- Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.
- Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour...).
- Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) Toutes les pages de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.

Objet du voyage/séjour

- Invitation d'une entreprise ou d'une autorité à participer à des conférences ou à des manifestations à caractère commercial, industriel ou professionnel. Le cas échéant montant de la prise en charge de la société invitante.
- Réservation du billet aller-retour ou itinéraire.

Preuve d'installation dans le pays de résidence

- Justificatifs de la situation socio-professionnelle (contrat de travail, certificat de travail, extrait du registre du commerce et des sociétés...) et tout document attestant des liens personnels du demandeur dans le pays de résidence (copie d'acte de mariage, du livret de famille...).

Ressources

- Relevés de compte bancaire, bulletins de paie, déclaration de revenus ou tout justificatif d'autres revenus.

Hébergement

- Réservation d'hôtel ou moyens suffisants pour couvrir les frais d'hôtel (viatique de 120 Euros/jour) ou contrat de bail ou certificat de propriété. En cas d'hébergement chez un particulier : attestation d'accueil (formulaire Cerfa).

Assurance médicale de voyage

- Attestation d'assurance médicale de voyage